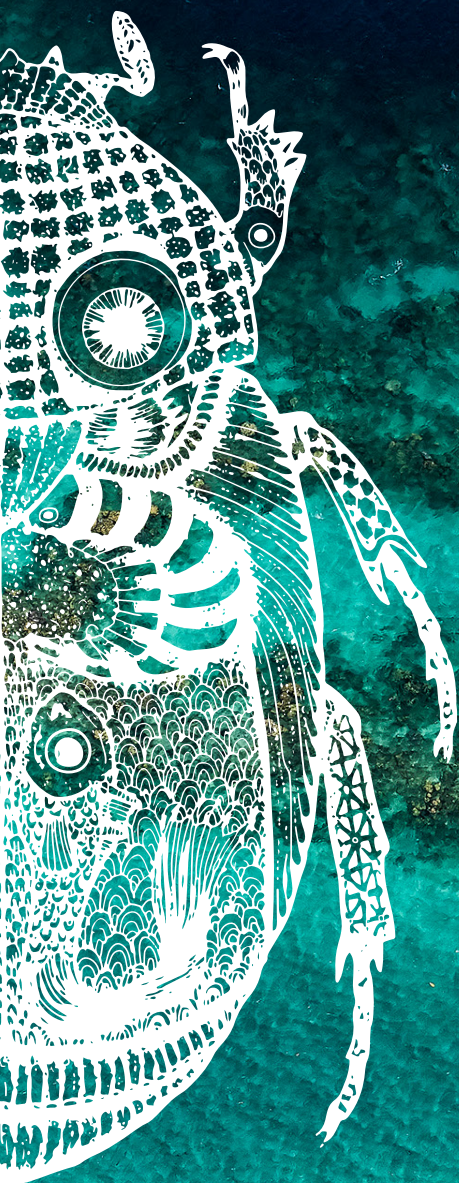




Déclaration de Vemööre

Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature
et les aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021-2025

Déclaration¹ de Vemööre: Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021-2025

Préambule

Nous, représentants et représentantes des gouvernements de 142 États et territoires du Pacifique insulaire, nos pays partenaires, et les dirigeants et dirigeantes d'organisations de 113 membres de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature, rassemblés dans le cadre de la 10e Conférence du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées, déclarons l'urgence de la crise mondiale de la biodiversité et la nécessité de ne pas retarder la mise en œuvre d'actions porteuses de changements. Cette crise représente une menace pour l'existence de notre océan Pacifique, de nos îles et de nos peuples.

Nous nous associons aux dirigeantes et dirigeants du monde entier qui se sont réunis lors du sommet des Nations Unies sur la biodiversité en 2020 et ont reconnu l'urgence planétaire actuelle des crises liées à la perte de biodiversité, à la dégradation des écosystèmes et au changement climatique, qui sont interdépendantes et qui nécessitent une action mondiale urgente et immédiate.

Nous constatons avec une vive inquiétude qu'aucun des objectifs mondiaux d'Aichi 2011-2020 en matière de biodiversité n'a été pleinement atteint. Le Pacifique bleu engage l'ensemble des pays à adopter un pacte fort en faveur de la nature et des populations, afin d'inverser ou d'endiguer la perte de nos écosystèmes naturels et de placer la nature sur la voie de la restauration d'ici 2030.

La pandémie de COVID-19 nous rappelle de façon tragique que toutes nos sociétés dépendent de la bonne santé et de la résilience des écosystèmes naturels. Notre relance sociale et économique, indispensable après la pandémie, constitue une opportunité, à l'échelle régionale et mondiale, de transformer notre relation collective avec le monde naturel, et de mieux reconstruire.

Nous sommes conscients du potentiel qu'ont nos îles du Pacifique de devenir des chefs de file mondiaux en matière de gestion écologique, en puisant dans notre riche patrimoine autochtone et dans la relation étroite que nos communautés entretiennent avec la terre, la mer et le ciel.

Nous saluons l'Engagement des dirigeants en faveur de la nature² pour inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 dans l'intérêt du développement durable³ et ses dix engagements. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre de manière exhaustive et intégrée les nombreux efforts déployés à l'échelle régionale et internationale en vue de faire face à la crise de la biodiversité, notamment le Cadre du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021-2025, les Objectifs de développement durable, ainsi que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par la présente Déclaration, nous convenons, approuvons et nous engageons à mettre en œuvre 21 pistes d'action prioritaires d'ici 2025, afin de garantir le rétablissement et l'épanouissement de la nature et des populations dans le Pacifique bleu.

¹ 'Vemööre' est un terme de la langue Kwényĩ de l'île des Pins, en Nouvelle-Calédonie, qui désigne le fait de rendre quelque chose viable. Il est utilisé pour souligner notre engagement et notre responsabilité collective à mettre en œuvre les principes de la vie, à préserver l'équilibre, à construire des alliances et à respecter la parole entre les personnes et entre les esprits de notre environnement. Vemööre est également proche de la notion de résilience.

² Pour les États et territoires insulaires du Pacifique, parmi les participants au débat de haut niveau en ligne de la 10e Conférence du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées figuraient les États fédérés de Micronésie, Fidji, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Niue, Samoa, les îles Salomon, Tokelau, Tonga, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Les pays partenaires présents comptaient l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande. Les États et territoires restants qui ne pouvaient pas être présents seront invités à donner leur approbation.

³ Les membres de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT) présents

étaient : BirdLife International, cChange Pacific, Conservation International, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, le Bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour l'Océanie, The Nature Conservancy, la Communauté du Pacifique, Protected Area Learning Research Collaborative (PALRC), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, Wildlife Conservation Society, le Fonds mondial pour la nature (WWF) - Nouvelle-Calédonie, et le Fonds mondial pour la nature - Pacifique.



Photo: © Ocean Ventures Fiji

Notre océan

L'océan Pacifique est le socle de nos cultures, de nos moyens de subsistance et de nos identités : notre source de vie. En tant que peuples insulaires, nous savons que nous avons des obligations envers l'océan ancestral qui nous nourrit et nous fait vivre, au sein de nos juridictions nationales et au-delà. L'océan est indissociable des peuples, des cultures, des économies et des sociétés du Pacifique, tous menacés par des phénomènes mondiaux et locaux tels que le changement climatique, l'acidification des océans, la surpêche, la pollution par les plastiques et autres polluants, ainsi que l'utilisation et la gestion non durables des ressources des fonds marins.

Nous réaffirmons la pertinence des instruments de politique océanique régionale déjà adoptés par le Pacifique bleu et nous engageons à en renforcer la mise en œuvre. De même, nous réaffirmons le rôle central que jouent nos connaissances traditionnelles, autochtones et locales dans la prise de décisions avisées relatives à notre océan commun.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, les approuvons et nous engageons à les mettre en œuvre :

1. Étendre nos réseaux **d'aires marines protégées** (AMP), dont celles gérées localement, et élaborer d'autres mesures de conservation efficaces adaptées à chaque zone. Nous veillerons à ce que nos réseaux d'AMP soient écologiquement représentatifs, gérés et dotés de ressources à la fois efficaces et durables, animés par les communautés et socialement équitables.
2. Préserver et restaurer **l'intégrité des écosystèmes marins**, en soulignant l'importance des écosystèmes et des habitats menacés ou significatifs, tels que les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins, pour notre bien-être environnemental, économique et culturel. Nous nous engageons, en nous appuyant sur des approches de gestion par les populations locales, à gérer, réduire et, à terme, à éliminer les menaces d'origine locale qui pèsent sur la santé, la connectivité et le fonctionnement de l'écologie marine.
3. Sauvegarder nos **espèces menacées et migratrices**, sachant que le déclin ou la disparition d'espèces essentielles modifiera fondamentalement et irrévocablement nos écosystèmes océaniques, nos moyens de subsistance et notre patrimoine culturel.
4. **Mettre fin à la pêche non durable** dans les eaux littorales et pélagiques, y compris en haute mer. Nous nous engageons à prendre des mesures soutenues et urgentes contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui menace les écosystèmes marins, les moyens de subsistance, les droits humains et les possibilités de développement dans le Pacifique.
5. **Prévenir la pollution marine** en éliminant les sources de déversement de déchets dans notre région, en passant à une économie circulaire insulaire et en menant des actions de sensibilisation au niveau international pour inciter les pollueurs de la région du Pacifique à améliorer leurs pratiques en matière de consommation et de gestion des déchets. Nous confirmons la volonté de la Déclaration de Kainaki II pour notre Pacifique d'œuvrer à la protection de notre océan contre les plastiques nuisibles par le biais de notre Plan d'action régional du Pacifique contre les déchets marins 2018-2025.
6. Appliquer le principe de précaution pour toute proposition **d'activités d'exploration et d'exploitation minière des fonds marins**. Nous reconnaissons la nécessité impérieuse d'une gestion responsable des environnements des grands fonds et des fonds marins dans nos juridictions nationales et en haute mer.



Nos îles

Îles Rocheuses, Palaos. Photo: © Stuart Chape

Nos îles

En tant que peuples du Pacifique, nos îles sont nos maisons. Nos forêts, nos sols et nos zones humides subviennent aux besoins de nos sociétés depuis des millénaires, et nos cultures, nos histoires et nos identités sont indissociables de nos terres. De nombreuses contraintes mondiales et locales font aujourd'hui peser des risques existentiels sur nos îles, nos populations et nos écosystèmes ; parmi celles-ci figurent le changement climatique, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, les feux de forêt, la dégradation et la fragmentation de nos écosystèmes et les pandémies.

La santé de nos îles est intimement liée à celle de notre océan et de notre population. Nous devons coopérer avec nos communautés et nos partenaires pour faire face aux nombreuses menaces, et profiter des retombées positives de cette coopération, en œuvrant pour une gestion environnementale intégrée, sur terre et en mer.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, les approuvons et nous engageons à les mettre en œuvre :

7. Renforcer nos réseaux **d'aires terrestres protégées**, y compris les aires communautaires utilisant des pratiques de gestion coutumières durables. Nous soulignons l'importance des aires protégées pour notre biodiversité, nos moyens de subsistance, nos cultures autochtones et pour notre résilience face aux menaces climatiques.
8. Rétablir **l'intégrité des écosystèmes terrestres** en réduisant et en gérant les menaces qui pèsent sur nos forêts, nos bassins versants et nos systèmes agroécologiques autochtones. Les savoirs traditionnels, autochtones et locaux jouent un rôle primordial dans la manière de gérer activement nos îles pour en restaurer l'abondance et le fonctionnement écologique.
9. Préserver nos **espèces endémiques, menacées et migratrices**. Nous soulignons la nécessité de disposer de plans de rétablissement des espèces dotés de ressources suffisantes, notamment pour les espèces présentant une importance écologique, culturelle ou économique particulière.
10. Mettre en œuvre des **solutions fondées sur la nature pour soutenir les systèmes socioécologiques** à titre de riposte fondamentale aux impacts climatiques, à l'insécurité de l'approvisionnement en eau et l'insécurité alimentaire, aux menaces pour la santé humaine et pour gérer les risques de catastrophes.
11. **Combattre les espèces envahissantes** au moyen de partenariats en matière de biosécurité, en partageant les connaissances et les informations, et en mobilisant des ressources afin d'accroître l'efficacité de la gestion et "de l'éradication.
12. **Prévenir la pollution des sols et de l'eau douce** provoquée par des sources industrielles, agricoles, domestiques ou autres sur nos îles, en partenariat avec les populations locales et les entreprises.



Fleuve Mataniko supérieur, Îles Salomon. Photo: © Stuart Chape

Notre lien à la nature

Notre lien à nos environnements du Pacifique s'exprime à travers nos identités, nos modes de subsistance, nos pratiques culturelles et nos connaissances traditionnelles, autochtones et locales. Ce lien se manifeste également dans nos économies axées sur les ressources naturelles, et nous reconnaissons la nécessité impérieuse d'utiliser ces ressources de manière durable dans tous nos processus de développement économique.

Nous réaffirmons le droit de nos communautés à donner leur consentement libre, préalable et éclairé à toutes les initiatives de conservation de la nature et de développement économique dans un lieu donné. Nos populations ont également droit à un partage juste et équitable des retombées, monétaires et autres, découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Nous soulignons le rôle central que jouent les détenteurs de savoirs traditionnels, ainsi que les anciens, les femmes et les jeunes, dans les décisions relatives à la gestion de l'environnement.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, les approuvons et nous engageons à les mettre en œuvre :

13. Placer nos populations au cœur des actions en faveur de la conservation en faisant participer les organisations de base et de la société civile, les artistes, les détenteurs de savoirs traditionnels, les anciens (hommes et femmes) et les jeunes, ruraux et urbains, à la conception, au suivi et à la mise en œuvre des initiatives de conservation.

14. Favoriser l'adoption de comportements propices à la conservation de la nature, reposant sur les valeurs océaniques, sur le lien qui nous unit avec notre cadre de vie, et sur nos connaissances traditionnelles, autochtones et locales. Nous nous engageons à

intégrer les valeurs du patrimoine et les expressions culturelles dans les initiatives de conservation de la nature en tant que vecteurs efficaces de la transmission des connaissances et de la sensibilisation du public aux pratiques environnementales contextuelles et restauratrices.

15. Privilégier les approches écosystémiques pour mener la riposte contre les changements climatiques, les pandémies et les catastrophes.

Les solutions de type « Un monde, une santé » visant à améliorer la santé humaine, animale et écologique, jouent un rôle crucial dans l'atténuation des épidémies et apportent la résilience indispensable face aux catastrophes naturelles et aux risques liés au changement climatique.

16. Être un exemple pour le monde dans notre transition vers les économies océaniques durables et résilientes qui font honneur à notre tradition du voyage et sont le reflet de la dépendance directe entre les communautés côtières et la mer. Nous nous engageons à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales fortes et efficaces en matière d'océans, et à faire respecter les meilleures pratiques environnementales et sociales dans nos eaux.

17. Promouvoir des économies insulaires durables et résilientes qui reflètent notre patrimoine et nos valeurs autochtones, et renforcer l'intégration de ces valeurs et des considérations environnementales dans nos processus de planification économique et nos cadres juridiques nationaux.

18. Veiller à ce qu'un tourisme respectueux de l'environnement et des cultures soit établi partout dans le Pacifique.



Replantation de mangrove. Photo: © SPREP

Mise en œuvre

Pour notre océan Pacifique, nos îles et nos populations, la conservation effective de la nature requiert une mise en œuvre efficace et nous souhaitons établir des partenariats authentiques et constructifs pour soutenir le rôle de chef de file de nos communautés, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. La lutte contre les éléments moteurs profonds et immédiats de la crise environnementale dans le Pacifique et dans le monde exige un leadership engagé et ancré dans la culture.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, les approuvons et nous engageons à les mettre en œuvre :

19. Renforcer la définition d'objectifs et leur suivi sur la base de données scientifiques, afin de veiller à une prise de décision en connaissance de cause lors de nos processus de planification politique, réglementaire et stratégique.

20. Consolider une **gouvernance qui agisse dans l'intérêt des populations et de la conservation de la nature**, qui soit transparente, équitable et inclusive aux niveaux local, national et régional. Nous nous engageons en faveur d'un Pacifique bleu, d'une réponse régionale aux menaces transfrontières, et nous soulignons l'importance mondiale d'un leadership environnemental fort, issu du Pacifique et qui en défende les intérêts.
21. Renforcer le **financement de la conservation de la nature** et les solutions fondées sur la nature dans le Pacifique qui soient résilientes face aux perturbations économiques ou politiques mondiales.

Appel à l'action

Nous affirmons notre engagement ferme en faveur de l'action et de la responsabilité dans la mise en œuvre des transformations économiques et sociétales urgentes nécessaires pour répondre à la crise de la biodiversité qui menace à la fois la nature et les populations de nos îles du Pacifique. Prévenir cette crise repose non seulement sur une action menée au sein de la région du Pacifique, mais aussi sur une coopération mondiale permettant de remédier aux vecteurs mondiaux des changements environnementaux qui affectent si profondément le Pacifique.

Nous réaffirmons avec force l'opportunité unique que constitue la négociation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce cadre doit surpasser les précédents par sa portée, son ambition, son urgence et sa capacité à mobiliser des actions, y compris des liens avec les engagements en faveur du changement climatique pris dans le cadre de l'accord de Paris, pour relever les défis interdépendants que constituent la perte de biodiversité, la dégradation des océans et le changement climatique.

Nous veillerons à ce que notre réponse à la crise sanitaire et économique actuelle contribue directement à mieux reconstruire afin de créer des sociétés durables et nous nous engageons à placer la biodiversité, le climat et l'environnement au centre de nos stratégies de relance pour l'après-COVID-19.

Nous appelons l'ensemble de nos partenaires régionaux, des parties prenantes, des communautés et des gouvernements, ainsi que les pays et les acteurs non gouvernementaux du monde entier, à rejoindre le Pacifique bleu et à adopter et mettre en œuvre une vision audacieuse et profondément transformatrice en faveur de la nature et des populations.

Nous appelons les pays et territoires insulaires du Pacifique à adhérer à l'engagement des dirigeants en faveur de la nature « Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 dans l'intérêt du développement durable ».

Nous nous réunirons en amont des grandes manifestations et des événements internationaux et nous présenterons la présente déclaration à la 15e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, à la 7e Conférence « Our Ocean », à la 2e Conférence des Nations unies sur les océans, au Congrès mondial de la nature de l'UICN, à la 26e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, au titre de la contribution du Pacifique bleu à une action mondiale urgente en faveur de la conservation de la nature.

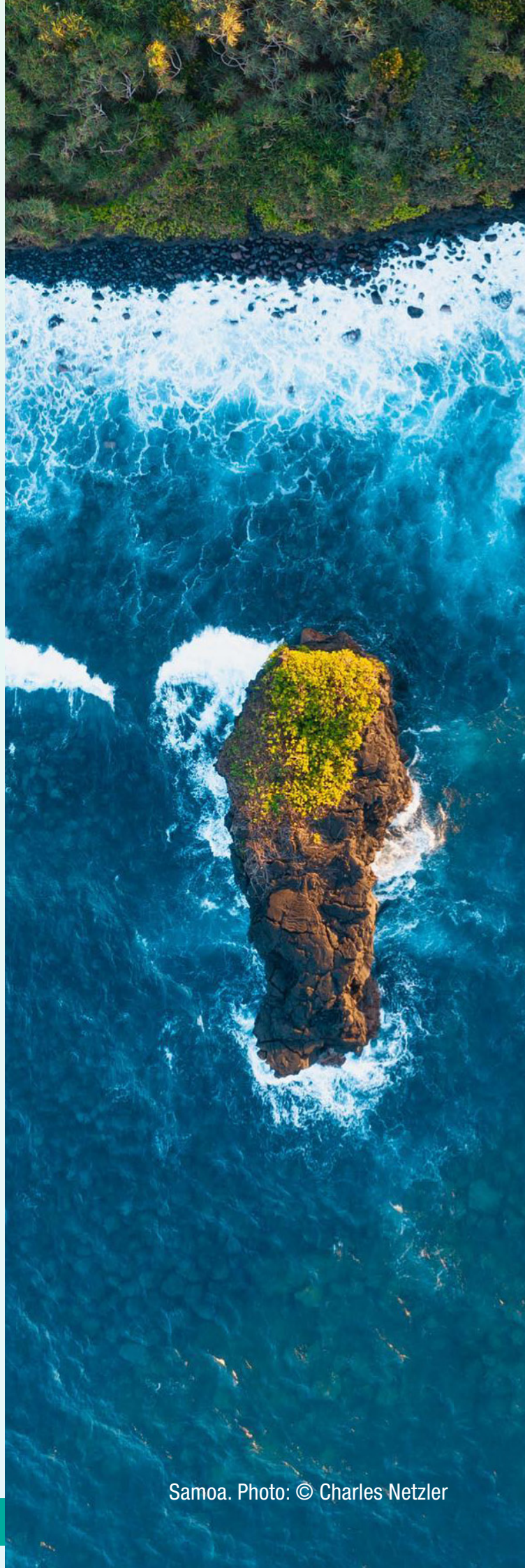




Photo: © Charles Netzler